

*Motion de limite de temps*

Au moment où on est arrivé pour voter pour le maintien de la peine capitale ou contre l'abolition de la peine capitale, on a annoncé qu'on était en face d'un vote libre. Cela veut dire qu'habituellement il ne l'est pas. Il n'y a rien de plus stupide dans notre système parlementaire que cette non-liberté du vote, puisque l'on sait d'avance que la machine à voter se mettra en branle de l'autre côté de la Chambre, et qu'elle dira oui, parce que le gouvernement a dit de dire oui, indépendamment de ce que cela peut avoir comme conséquences dans chacune des circonscriptions des honorables députés ministériels.

Monsieur le président, on aurait beau se le cacher, c'est un fait, c'est ainsi que cela se passe. Et depuis huit ans, j'ai l'occasion de le constater. Or, lorsqu'on est pris dans un tel système, il ne nous reste à nous qu'à essayer quand même de forcer le gouvernement à trouver des mesures réellement populaires, et seulement celles-là, soit celles qui vont à l'avantage de l'émancipation et de l'épanouissement dans tout le pays.

Il ne nous reste que cette solution pour forcer le gouvernement à changer certaines choses que nous croyons inadéquates ou inappropriées; il ne nous reste qu'à en parler, qu'à insister, qu'à répéter, de telle sorte qu'à un certain moment le gouvernement peut changer, parce que nous prétendons qu'il faut qu'il soit changé. La grève, moyen ultime, est la seule façon qu'ont les ouvriers, dans le système actuel, pour essayer de régler leurs problèmes.

Le système parlementaire nous oblige à cela. On pourrait y remédier pourtant si on changeait le Parlement. Évidemment, il faudrait d'abord redonner à chaque député la liberté fondamentale dont nous avons essentiellement besoin si nous voulons respecter et refléter l'opinion de ceux que nous nous vantons de représenter. Alors, monsieur le président, il faudrait pour cela tout au moins que le vote soit toujours libre. On n'a qu'à enlever les précédents, les traditions qui ont été établis, à l'effet qu'une proposition gouvernementale ne puisse pas être renversée. C'est ce qui fait que nos collègues ministériels votent régulièrement contre leurs propres opinions, leur propre conscience parfois et contre leurs propres électeurs. On pourrait faire un bilan de toutes ces contradictions qui sont tout à fait loufoques parfois.

Donc, le vote libre serait le pas initial à franchir pour éviter que les débats ne s'allongent outre mesure. A ce moment-là, on serait sûr qu'au moment du vote, on connaîtrait réellement l'opinion de la majorité des députés, alors qu'on sait fort bien que, lorsque le vote aura lieu sur le bill en cause, automatiquement tout dépendra du nombre de députés libéraux qui seront à la Chambre. Cela ne dépend pas de la valeur du projet de loi qui est discuté, mais plutôt du nombre de députés. C'est une question de mathématique et non d'opinion, et cela est excessivement malheureux. On pourrait y remédier par le vote libre. Ensuite, ce serait plus facile de limiter les débats si on avait, par exemple, ce que préconise notre parti depuis fort longtemps, des sessions à durée fixe: si l'on sait quand la session commence et quand elle finit, ce sera beaucoup plus facile à l'intérieur de ce cadre de déterminer le temps qu'il faudra pour discuter des projets de loi du gouvernement. A ce moment-là, nous ne verrions certes pas objection, nous, de l'opposition, à ce que le gouvernement donne un calendrier bien établi où s'échelonnait l'étude de tous les projets de loi qu'il voudrait bien présenter. Nous saurions exactement quand un projet de loi serait présenté, et nous aurions beaucoup moins de raisons d'en discuter plus longuement, tout simplement parce que nous ne savons

jamais ce qui sera discuté la semaine prochaine, le lendemain et parfois même dans une heure.

Or, toutes ces situations ambiguës et équivoques nous amènent tout simplement, c'est-à-dire amènent le gouvernement à essayer de nous jouer des tours et à nous faire adopter rapidement des projets de loi litigieux, et le reste. On joue le jeu du chat et de la souris au lieu d'être des gens sérieux qui discutent objectivement de la valeur intrinsèque d'un projet de loi. Cela ne fait pas réellement sérieux quand on constate que c'est bien ce qui existe. Alors, je profite de cette motion pour demander à tous les députés de la Chambre qu'à un moment donné, on s'arrête sérieusement pour changer ce qui ne va pas dans le système parlementaire afin d'éviter ces cas où le gouvernement se voit obligé d'employer unilatéralement ce que l'on est convenu d'appeler dans le langage commun le bâillon pour pouvoir passer un projet de loi. Cela n'est pas normal. Et l'on pourrait, en hommes sérieux, remédier totalement à cela.

En terminant, je répète mes suggestions, premièrement, avoir un vote réellement libre de chacun des députés de la Chambre; deuxièmement, avoir des sessions à date fixe afin d'éviter que l'on prolonge inutilement les débats et enfin, troisièmement, avoir à l'avance un calendrier précis des intentions du gouvernement, de l'ordre dans lequel il veut étudier ses divers projets de loi au cours d'une session. Ainsi nous n'aurions plus besoin de cet article 75C, lequel qu'on le veuille ou non ne peut pas être admis par des gens réellement sérieux.

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le président, on dirait que le débat commence à tourner et à se changer en un débat général sur le Règlement, sur la procédure, sur les droits des députés à adresser la parole, sur la démocratie, enfin sur toutes nos institutions. A mon avis, ceux qui tentent d'orienter le débat de ce côté, essaient simplement de lancer un écran de fumée pour cacher le vrai débat. Le vrai débat n'est pas autre chose que les 47 orateurs qui ont déjà parlé pendant 19 heures sur un projet de loi de deux articles. Voilà la question qui nous vient à l'esprit: Que 47 orateurs aient parlé durant 19 heures sur deux articles, est-ce que ce n'est pas suffisant? Et ma réponse est celle-ci: C'est bien suffisant. Et c'est la première raison qui a incité le gouvernement à recourir pour la première fois, je crois, à l'article 75C du Règlement.

L'autre raison, c'est qu'aucune entente n'est intervenue entre les partis de l'opposition et le gouvernement. On a bien entendu tantôt le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui disait: Nous aurions pu arriver à une entente. Mais c'est du «pleurnichage» d'après coup. Après avoir empêché que des ententes soient conclues depuis au moins deux semaines, nous savons que les leaders parlementaires se réunissent pour discuter de ce sujet, après avoir refusé systématiquement de donner au moins des indications sommaires au leader parlementaire du gouvernement à l'effet qu'il serait possible d'en arriver à une entente.

Après avoir empêché la réalisation de toute entente, on arrive ensuite à la Chambre pour dire: Si le gouvernement n'était pas si rigide et n'exigeait pas l'application de l'article 75C! On se permet même de dire: Si le gouvernement n'avait pas été si stupide, nous aurions pu en arriver à une entente. «Si l'on avait pu,» c'était avant. On n'y est pas arrivé. Maintenant on applique l'article 75C, et il me semble que c'est vraiment utile. Je me dis que ceux de l'opposition qui s'opposent et qui tentent de faire ici tout le procès de la démocratie devraient sonder dans leurs cir-